

Paris dévoile son deuxième plan d'actions pour l'économie circulaire

Le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité la deuxième feuille de route parisienne sur l'économie circulaire, présentée par Antoinette Guhl, Adjointe à la Maire de Paris. Ce nouveau plan propose 15 actions concrètes pour renforcer le développement de l'économie circulaire à Paris, en s'engageant notamment dans la réduction de la place du plastique à Paris et en développant la mode responsable, solidaire et circulaire.

Depuis 2015, la ville de Paris s'est engagée dans le déploiement d'une politique d'économie circulaire parisienne ambitieuse. En 2017, l'adoption du premier Plan économie circulaire de Paris et de la première feuille de route économie circulaire a impulsé une réelle dynamique sur le territoire. Ce premier plan d'actions a notamment permis le développement de l'offre de consommation responsable, la création du premier quartier d'affaire circulaire ou encore la progression de l'économie circulaire dans les marchés publics de la Ville.

Cette nouvelle feuille de route économie circulaire renforce notamment l'action de la Ville de Paris sur trois axes prioritaires :

- Réduire l'usage des plastiques jetables ;
- Développer une mode plus éthique ;
- Eco-concevoir les événements culturels parisiens.

« Cette deuxième feuille de route conforte l'engagement que nous portons sur l'ensemble des champs d'intervention de la ville pour préserver les ressources et changer l'ensemble de nos pratiques, de nos habitudes numériques et nos comportements de consommation » déclare Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire.

Lien vers la feuille de route

Contact presse: Simon Le Boulaire / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61